

MONITEUR FFVOILE REFERENTIEL DES FONCTIONS VISEES (ACTIVITES)

A - Description du cadre d'intervention du titulaire du diplôme de « Moniteur FFVoile »

Le titulaire du diplôme de « Moniteur FFVoile » exerce une activité bénévole, au sein d'une organisation pré existante (école de voile, école de croisière, Club de Voile), affiliée à la FFVoile, sous la responsabilité d'un responsable technique qualifié ou sous sa propre responsabilité si il est nommé Responsable Technique Qualifié par le président de la structure dans un fonctionnement totalement bénévole.

Le diplôme de Moniteur FFVoile a vocation à répondre aux mêmes obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers prévues par l'article L 212-1 du Code du Sport que les certifications professionnelles. Il s'adresse aux personnes souhaitant exercer une fonction bénévole d'encadrement sportif en voile. Il facilite l'accès à la qualification d'entraîneur régional FFVoile et au diplôme d'entraîneur FFVoile.

B - Fiche descriptive des activités du diplôme de « Moniteur FFVoile »

Les fonctions et les activités exercées par le titulaire du diplôme de « Moniteur FFVoile » sont les suivantes :

Dans le domaine de la sécurisation : organisation des navigations et accompagnement des pratiquants en bonne condition de sécurité pour eux-mêmes et pour les tiers ;

Dans le domaine technique : utilisation des techniques de navigation et de sauvegarde des personnes et des biens en milieu nautique ;

Dans le domaine de l'animation : accueil, mise en confiance et orientation ; proposition de formes de pratique tenant compte des attentes des publics ;

Dans le domaine de l'enseignement : guidage des publics vers l'autonomie, sous la supervision d'un Responsable Technique Qualifié (RTQ)

Le niveau des compétences certifiées par le diplôme de Moniteur FFVoile permet l'encadrement des publics utilisant des matériels nautiques maîtrisés par le titulaire et adaptés aux pratiques organisées selon les directives techniques, pédagogiques et de sécurité d'un responsable technique qualifié (RTQ).

C - Situation fonctionnelle du titulaire du diplôme de « Moniteur FFVoile »

Le titulaire de la qualification de « Moniteur Fédéral FFVoile » exerce ses fonctions :

- sous la supervision du Responsable Technique Qualifié,
- à titre bénévole auprès des associations ou des groupements affiliés à la FFVoile,
- Jusqu'à 60 MN d'un abri pour l'encadrement de l'activité croisière.

D - Prérequis au diplôme de « Moniteur FFVoile »

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les trois unités de compétences techniques (UCT) définies dans le présent article. Elles sont requises pour toutes les voies d'accès :



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

UCT1 : Attestation de capacité à naviguer en autonomie et choisir sa zone de pratique (niveau technique 4 FFVoile) délivrée par un évaluateur technique habilité de la FFVoile, sur au moins un support nautique à voile,

UCT2 : Attestation de capacité à nager 100 mètres avec passage sous un obstacle en surface d'un mètre de long délivrée par une personne titulaire d'une certification professionnelle ad hoc,

Unités de compétences techniques (UCT) préalable à la certification de l'UCC1 :

UCT3 : Attestation en cours de validité d'une formation aux premiers secours de type PSC1 ou AFPS ou PSMER FFVoile ou équivalents, ou certification admise en équivalence ou reconnue supérieure à ce niveau.

Autre condition d'accès à la qualification :

- la licence « club » délivrée par la FFVoile, comportant la mention « pratiquant » ou « compétition ».

E - Organisation des formations au diplôme de « Moniteur FFVoile »

La formation au diplôme de « Moniteur FFVoile » s'organise :

- dans un volume de 160 heures minimum,
- en alternant des périodes en organisme de formation et en entreprise.

Les unités de compétences couvrent les trois domaines de la sécurité, de l'animation des navigations et de l'enseignement de la voile.

Le référentiel de compétences attendues est identique à celui du CQP initiateur voile et s'organise comme suit :

Unité de compétences capitalisables n° 1 (UCC1) : Sécuriser le contexte de la pratique

- Appliquer le dispositif de surveillance et d'intervention (DSI) réglementaire de la structure,
- Réagir de façon adaptée en cas d'incident ou d'accident,
- Prendre en compte la situation du jour pour adapter le matériel et la zone de pratique,
- Maîtriser les manœuvres et interventions pour préserver les pratiquants et les matériels.

Unité de compétences capitalisables n° 2 (UCC2) : Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants

- Sensibiliser les pratiquants aux risques spécifiques de la navigation à venir,
- Inciter les pratiquants à adopter des conduites collectives évitant d'aggraver une situation difficile vécue par le groupe,
- Responsabiliser les pratiquants dans la préparation de leur matériel et de leur équipement personnel de navigation et de protection,
- Mettre en place des situations permettant aux pratiquants d'expérimenter des comportements adaptés aux situations inhabituelles de navigation.

Unité de compétences capitalisables n° 3 (UCC3) : Permettre un temps de pratique maximal

- Réduire le temps de mise en œuvre des différents moments de la séance
- Faire de chaque temps de la séance une occasion d'activité pour le pratiquant
- Adapter et rythmer les situations en fonction des possibilités du public
- Favoriser l'auto organisation des pratiquants

Unité de compétences capitalisables n° 4 (UCC4) : Entretenir l'engagement des pratiquants

- Repérer et prendre en compte les attentes des pratiquants pour définir et faire évoluer un projet de navigation
- Construire et adapter les situations d'animation pour chaque type de projets

- Transformer chaque navigation en occasion d'apprentissage
- Entretenir la convivialité et l'échange

Unité de compétences capitalisables n° 5 (UCC5) : Intervenir pour accélérer les progrès des pratiquants

- S'organiser pour comprendre l'activité du pratiquant
- Interpréter les conduites du pratiquant
- Orienter l'activité du pratiquant
- Aménager la tâche proposée au pratiquant

Unité de compétences capitalisables n° 6 (UCC6) : Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants

- Créer les conditions de l'évaluation et favoriser l'autoévaluation des pratiquants
- Situer les pratiquants dans leur progression sur les fondamentaux de la technique, de la sécurité, du sens-marin et de la protection de l'environnement
- Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants
- Orienter le pratiquant vers les offres d'activités du club

F - Evaluation de la formation au diplôme « Moniteur FFVoile »

La certification de l'ensemble des Unités de Compétences Capitalisables (UCC) passe par 4 épreuves, qui s'échelonnent tout au long de la formation.

Les épreuves de rattrapage doivent être envisagées dans le planning de formation et programmées dans un délai raisonnable après l'épreuve de l'UCC concernée.

Les UCC1 et UCC6 doivent obligatoirement être certifiées par un Formateur National FFVoile.

Epreuve n°1 : Cette épreuve permet de certifier l'UCC1.

L'évaluateur vérifie la capacité du candidat à «sécuriser le contexte de pratique» dans le cadre d'un Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI).

Cette épreuve correspond aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique, ce qui permet au candidat, une fois cette UCC certifiée, d'intervenir sur un groupe de pratiquants.

L'épreuve se déroule en trois temps :

- 1 - réaliser un parcours « sécurité » d'environ 20 minutes permettant d'évaluer la maîtrise sur différentes techniques professionnelles,
- 2 - faire face à une situation d'urgence simulée préalablement tirée au sort,
- 3 - à l'issue de la situation d'urgence simulée, un entretien portera sur les observables et les procédures que le candidat aura mis en œuvre.

Epreuve n°2 : Cette épreuve permet de certifier les UCC2 UCC3 et UCC4.

L'évaluateur vérifie ici la capacité du candidat à rendre le pratiquant acteur de sa sécurité propre et collective, de prendre en compte son projet de navigation et le mettre en œuvre au travers d'une situation d'animation, et de permettre un temps de pratique effective maximum.

L'épreuve se déroule selon les modalités suivantes :

Sur la famille de support correspondant au niveau 4 du candidat, il encadre différents publics (niveau technique FFVoile 1 à 3) au cours de 3 moments clés : la phase préparatoire à la séance, la phase d'accueil des pratiquants, la situation d'animation sur l'eau.

Epreuve n°3 : Cette épreuve permet de certifier l'UCC5.

L'évaluateur vérifie ici la capacité du candidat à mobiliser ses compétences d'analyse des conduites des pratiquants.

L'épreuve se déroule selon les modalités suivantes :

Après avoir tiré au sort un thème relevant d'une manœuvre (virement, empannage, envoi/affalage sous spi, HLM, empannage sous spi, prise de coffre ...) ou d'une conduite (près, portant, travers, sous spi ...), le candidat doit, à partir d'image vidéo ou de l'observation d'un pratiquant sur l'eau, analyser puis proposer des remédiations (intervention ou adaptation) visant à faire progresser sur ce thème un groupe

de pratiquants (inscrit dans un cycle d'apprentissage de niveau 1 à 3 sur la famille de support correspondant au niveau 4 du candidat).

Epreuve n°4 : Cette épreuve permet de certifier l'UCC6.

L'évaluateur vérifie ici la capacité du candidat à justifier auprès d'un pratiquant ses compétences acquises et le niveau d'autonomie éventuellement atteint. Il vérifie aussi sa capacité à orienter le pratiquant vers des activités de club.

L'épreuve se déroule selon les modalités suivantes :

Sur la famille de support correspondant au niveau 4 du candidat, il encadre un groupe de pratiquants inscrit dans un cycle d'apprentissage (niveau technique FFVoile 1 à 3) au cours de 3 moments clés : un bilan de séance, une situation globale de navigation relevant du niveau visé par le pratiquant et un bilan de stage.

(Grilles de certifications en annexe)

G – Délivrance du diplôme « Moniteur FFVoile »

La délivrance du diplôme « Moniteur FFVoile » est soumise à passage en jury fédéral organisé par le Pôle Formation et Emploi.

Ce jury est composé d'un(e) président(e) élu de la FFV, d'un(e) représentant(e) des formateurs et d'un(e) assesseur.

Le diplôme « Moniteur FFVoile » peut être obtenu par la voie de la VAE sous condition de justifier d'au moins 450 heures d'expérience professionnelle ou bénévole en lien avec ce diplôme et d'une année d'expérience (12 mois) que l'activité ait été exercée de façon continue ou discontinue sur les 6 dernières années.

H - Qualification du formateur

Le formateur doit être titulaire au minimum de la qualification de Formateur Régional FFVoile ou Formateur National FFVoile, en cours de validité et dans la limite de prérogative de chaque qualification.

I - Habilitation des formations

L'habilitation des formations conduisant au diplôme de « Moniteur FFVoile s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile.

J – Equivalences au diplôme « Moniteur FFVoile »

EQUIVALENCES SUR LES Unités de Compétences Capitalisables (UCC)						
Diplômes-certifications / UCC	Exigences préalables à la mise en situation professionnelle UCC1 : sécuriser le contexte de la pratique	UCC2 : favoriser le développement d'aptitudes préventives chez les pratiquants	UCC3 : permettre un temps de pratique maximal	UCC4 : entretenir l'engagement des pratiquants	UCC5 : intervenir pour accélérer les progrès des pratiquants	UCC6 : évaluer le niveau d'autonomie des pratiquants
Entraîneur fédéral FFVoile	ACQUIS					
Entraîneur régional / club FFVoile	Obtient de droit	Obtient de droit	Obtient de droit		Obtient de droit	
Tous diplômes FFV et qualifications fédérales permettant l'intervention sur public (sécurisation, enseignement, entraînement, arbitrage)	Obtient de droit					
CQP Assistant moniteur voile	ACQUIS					
CQP initiateur voile	ACQUIS					
BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS Voile	ACQUIS					
Conseiller Technique Sportif voile	ACQUIS					
J+S – CH cours de moniteur de voile (Suisse)	Obtient de droit	Obtient de droit	Obtient de droit	Obtient de droit	Obtient de droit	
ISA Training – association de voile irlandaise (Irlande)	Acquis par équivalence sous réserve d'attestation d'expérience professionnelle de 3 mois minimum					
CDPI – Certificat de moniteur intermédiaire – association d'entraînement (coaching Ireland) « Sailing Instructor (Dinghy) Course (Irlande)	Acquis par équivalence sous réserve d'attestation d'expérience professionnelle de 3 mois minimum					
VDWS Coach – International (Italie)	Acquis par équivalence sous réserve d'attestation d'expérience professionnelle de 3 mois minimum					
Corso di formazione Istruttori di vela 1° livello (Italie)	Acquis par équivalence (programme Leonardo)					
RYA Senior Instructor and coach	Acquis par équivalence sous réserve d'attestation d'expérience professionnelle de 3 mois minimum					
Tecnico Deportivo en vela nivel 1 (Espagne)	Acquis par équivalence (programme Leonardo)					
Treinador grau 1 (Initiation) (Portugal)	Acquis par équivalence (programme Leonardo)					

Diplômes-certifications / UCT	UCT1 : Attestation de capacité à naviguer en autonomie et choisir sa zone de pratique	UCT2 : Attestation de capacité à nager 100 mètres avec passage sous un obstacle en surface d'un mètre de long	UCT3 : Attestation en cours de validité d'une formation aux premiers secours
Niveau technique 4 OU 5 FFVoile	DISPENSE		
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste ministérielle de haut niveau en voile	DISPENSE		
Brevet International de plongeur (niveau I, II, III, IV) Niveaux techniques 1 à 4 plongeur FFESSM		DISPENSE	
MNS, BEESAN, BPJEPS AA, BPJEPS AAN		DISPENSE	
Premiers secours en mer en cours de validité (PSMer)			DISPENSE
Attestation de Formation aux Premiers Secours (quelle que soit l'année d'obtention)			DISPENSE
PSE1 : Premiers Secours en Equipe niveau 1			DISPENSE
BNS : Brevet National de Secourisme (avant 1991)			DISPENSE
Brevet de Brancardier Secouriste			DISPENSE
Formation Médicale I ou supérieur des Affaires Maritimes			
Brevet de Secouriste de la Protection Civile			DISPENSE
CSST : Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (à jour du recyclage)			DISPENSE
Professions suivantes : médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien, vétérinaire, sage-femme, infirmier diplôme d'état			DISPENSE
European First Aid (délivré par les pays membres de l'UE)			DISPENSE
ASB : Arbeit Samariter Bund (Allemagne)			DISPENSE
Workplace First Aid Training – High speed training (Irlande)			DISPENSE